CRIC n° 75 (2025-2026)
3e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Jeudi 8 janvier 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

Le rôle et le fonctionnement des centres de recherche agricole dans la politique de recherche et d'innovation – Missions et visites.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Loïc Jacob.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....2

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la transformation des forêts wallonnes en décharges de pneus ».....2

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le choix des indicateurs pour la mise en œuvre du règlement européen 2024/1991 pour la mise en œuvre de la loi européenne sur la restauration de la nature » ;

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état d'avancement du plan national sur la restauration de la nature ».....3

Intervenants : Mme la Présidente – M. Patrick Spies – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'encadrement du retour d'un nouveau couple de loups en province de Luxembourg » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la protection des élevages contre les loups ».....5

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la suspension de la chasse à cause de la grippe aviaire ».....6

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le non-respect des balises posées par la Belgique dans le règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NTG) ».....7

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le soutien à apporter à la filière des sapins de Noël afin de tendre vers des pratiques plus durables ».....8

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les résultats de l'évaluation du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 » 9

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le manque d'anticipation face à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) » ;

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la préparation à l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) » ;

Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) »....10

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. François Huberty – Mme Véronique Durenne – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'erreur historique de la Commission européenne en matière d'utilisation des pesticides »....13

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'urgence de mettre en œuvre une politique publique du foncier agricole »....15

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les réponses du Gouvernement wallon aux revendications portées par le monde agricole lors de la manifestation du 18 décembre 2025 » ;

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les négociations de la Politique agricole commune (PAC) » ;

Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les discussions à propos de la Politique agricole commune (PAC) post-2027 »....16

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Loïc Jacob – Mme Véronique Durenne – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le report de la ratification de l'accord entre l'Union européenne et le MERCOSUR » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le report de la signature du traité avec le MERCOSUR » ;

Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le report annoncé du traité MERCOSUR »....19

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Alice Bernard – Mme Véronique Durenne – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact sur l'agriculture wallonne des mesures de la Communauté française concernant les cantines scolaires » 22

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)....23

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites....23

Interpellations et questions orales retirées....23

LISTE DES INTERVENANTS....24

ABRÉVIATIONS COURANTES....25

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Cette réunion était initialement prévue ce lundi, mais Mme la Ministre était malade et nous revient plus en forme.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Le rôle et le fonctionnement des centres de recherche agricole dans la politique de recherche et d'innovation – Missions et visites

M. le Président. – Notre première visite était prévue ce vendredi 9 janvier 2026, mais il ne vous aura pas échappé que les barrages prévus par nos agriculteurs auront un impact non négligeable sur la mobilité et l'accessibilité, principalement à Namur et Gembloux.

Mme Léonard, Directrice du CRA-W, a pris contact avec nous et nous a expliqué qu'il allait être très compliqué, voire même impossible, d'accéder au site du CRA-W demain. Je vous rappelle que cette visite était prévue demain matin et celle de BRIOAA l'après-midi puisque c'est dans le même coin de la Wallonie.

Je vous propose dès lors, si cela ne pose de problème à personne, de reporter cette visite au jeudi 26 février 2026.

À cette date, nous avions prévu d'aller aux Pays-Bas, à l'Université de Wageningen. Celle-ci sous-traite à un partenaire privé l'organisation des visites sur son site. On a lancé le marché, mais il n'y a pas eu d'offre. On se voit malheureusement contraint de décaler cette visite prévue initialement le 26 février 2026 puisqu'il faut prévoir un délai supplémentaire pour relancer ce marché public.

Je vous propose de déplacer notre visite, qui était prévue initialement demain, au CRA-W et au BRIOAA, sous réserve que ce calendrier leur convienne, au 26 février 2026.

J'en viens au projet de mission à l'INRAE et je vous propose de parcourir avec vous le programme que nous avons reçu.

Nous avons eu des contacts avec M. Julien Fosse, Président du centre INRAE Hauts-de-France, qui prépare notre déplacement avec les services du Parlement. Le travail s'opère avec l'ensemble des acteurs de l'innovation, de la valorisation et de la recherche, notamment AgroTansfert, qui a été créé par l'INRAE et qui se profile comme un accélérateur d'innovation, mais également avec les chambres d'agriculture pour assurer la déclinaison concrète sur le terrain.

Il est possible de rencontrer à la fois des équipes de recherche de l'INRAE et d'AgroTransfert, également basées à Péronnes. Le cas échéant, des agents d'autres centres INRAE pourraient être sollicités, dont M. Christian Lannou, Directeur scientifique adjoint de l'INRAE. Il est possible d'associer à la visite l'Université de Liège, qui est partenaire de recherche de l'INRAE Hauts-de-France, et de prévoir une rencontre avec la Chambre d'agriculture de la Somme.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Pourriez-vous rappeler la date de cette visite ?

M. le Président. – Il s'agit du vendredi 27 mars 2026.

Puis-je recueillir votre accord de principe sur ces propositions afin de permettre aux services du Parlement d'avancer sur le dossier de planification de cette visite ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

Concernant la visite prévue à la FiBL le vendredi 6 février 2026 après-midi, les services ont eu des contacts avec Mme Pinho, Deputy Director, qui indique que FiBL EU est une ONG représentant les intérêts scientifiques de FiBL Suisse à Bruxelles. FiBL EU ne mène pas de recherches elle-même puisque son travail

consiste principalement à mener un dialogue politique et à gérer des projets européens pour FiBL en Suisse. Elle était étonnée de la rencontre que nous avions sollicitée.

Puis-je vous questionner sur la volonté de maintenir cette rencontre eu égard aux précisions que je viens de vous apporter ? Sauf erreur, il s'agissait d'une demande émanant du Parti socialiste. Y a-t-il un intérêt à maintenir cette rencontre ?

À cet égard, la visite de Sytra, que nous avons prévue le 6 février 2026 au matin, est maintenue. Pour l'après-midi, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous propose d'approfondir la question de l'intérêt de la visite de FiBL.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Nous reviendrons vers vous le cas échéant, Monsieur le Président.

M. le Président. – Enfin, concernant notre rencontre du 6 février 2026, puis-je vous demander d'adresser au secrétariat de la Commission le nom des participants ainsi que les sujets et thématiques que vous souhaitez aborder lors de ces rencontres ?

La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Une fois que tout cela sera éclairci et mis en ordre, pourra-t-on recevoir, de la part des services, un calendrier en bonne et due forme reprenant toutes les visites afin que l'on puisse s'y retrouver ?

M. le Président. – Une fois que tout cela sera clarifié, on vous fera parvenir les informations.

En conclusion, à l'unanimité des membres, la Commission décide de reporter à une date ultérieure la visite prévue le vendredi 9 janvier 2026 au Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) à Gembloux et au Belgian Research Institute of Organic Agriculture and Agroecology (BRIOAA) à Éghezée.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la transformation des forêts wallonnes en décharges de pneus »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la transformation des forêts wallonnes en décharges de pneus ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, j'ai été assez étonné de prendre connaissance des propos de l'ancien juge Michel Claise sur l'état des forêts wallonnes. En effet, lors d'une interview donnée sur Bel RTL le 13 novembre dernier, il a déclaré que « la Wallonie est pourrie par le trafic de déchets ». En effet, des entreprises peu scrupuleuses viendraient décharger des tonnes de pneus dans les forêts wallonnes. On peut lâcher ce genre d'informations en public, mais à tout le moins, il faut les corroborer.

Vos services ont-ils constaté une augmentation des dépôts de déchets en général, des pneus en particulier, dans les forêts wallonnes ? Comment s'organise la surveillance des forêts wallonnes ? Existe-t-il des missions spécifiques pour la forêt privée ? Comment les nouvelles technologies, notamment les drones et les caméras, sont-elles utilisées pour surveiller nos forêts ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Tout d'abord, Mesdames et Messieurs les Députés, je tiens à vous transmettre mes meilleurs vœux pour cette année 2026 et à vous remercier pour votre disponibilité. Il ne m'aurait pas été possible de participer à cette réunion lundi, mais je suis aujourd'hui plus en forme pour répondre à vos questions.

Monsieur le Député, selon le Département de la nature et des forêts et le Département de la police et des contrôles, nous n'avons pas enregistré davantage de constats ou de plaintes concernant des dépôts sauvages de déchets ou de pneus ces derniers mois, voire ces dernières années, en particulier sur le territoire wallon et en forêt. Les déclarations dont vous me faites part sont effectivement étonnantes.

Les agents de triage du Département de la nature et des forêts assurent au quotidien la surveillance du territoire dont ils ont la charge. Ils circulent librement dans les forêts publiques dont ils assurent la gestion, mais pas dans les forêts privées, qui sont davantage sous la surveillance des propriétaires eux-mêmes.

Ces dernières années, avec l'appui de la Région et sous la compétence du ministre de l'Environnement, des moyens ont été mis à la disposition des communes afin de renforcer la surveillance environnementale, notamment pour acquérir du matériel, dont des caméras de surveillance. Le recours systématique aux caméras de surveillance dans les espaces naturels tels que les forêts n'est cependant pas d'actualité. N'oublions pas que nous parlons de plus d'un demi-million d'hectares.

De manière générale, il est néanmoins difficile d'identifier les auteurs de dépôts de pneus dans la mesure où aucun élément probant ne permet de les

retrouver. Lorsque l'auteur des faits ne peut être identifié, il appartient au propriétaire du fonds, qui est très souvent la commune, si l'espace public est concerné, ou un propriétaire privé, en cas de dépôt illicite sur un terrain privé, d'assumer l'évacuation et le traitement du déchet dans les filières autorisées. Je rappelle cependant l'importance de signaler ces dépôts et j'invite les citoyens à le faire systématiquement s'ils en constatent. Ce signalement peut être fait via le 1718 ou directement via l'application FixMyStreet, qui permet un signalement géolocalisé.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Il ne fait aucun doute que nos forêts constituent un bien extrêmement précieux pour la Région wallonne et qu'elles doivent être protégées et entretenues avec la plus grande vigilance. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées comme des décharges. Si de tels cas se produisent quand même, il me paraît indispensable que la Région wallonne réagisse avec fermeté et applique des sanctions sévères.

(Mme Bernard, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le choix des indicateurs pour la mise en œuvre du règlement européen 2024/1991 pour la mise en œuvre de la loi européenne sur la restauration de la nature »

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'état d'avancement du plan national sur la restauration de la nature »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « le choix des indicateurs pour la mise en œuvre du règlement européen 2024/1991 pour la mise en œuvre de la loi européenne sur la restauration de la nature » ;
- M. Huberty, sur « l'état d'avancement du plan national sur la restauration de la nature ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, le règlement de l'Union européenne 2024/1991 du 24 juin 2024 impose aux États membres des objectifs clairs et ambitieux en matière de restauration des écosystèmes agricoles, forestiers, aquatiques et côtiers. Il prévoit notamment l'adoption de plans nationaux de restauration et la mise en place d'indicateurs de suivi tels que l'indice des papillons de prairie, les stocks de carbone organique dans les sols minéraux ou encore la part des terres agricoles à haute diversité topographique.

Lors de la séance du Gouvernement wallon du 11 décembre, il était question de la mise en œuvre de ce règlement et du choix des indicateurs de suivi par la Wallonie. Ce point a-t-il fait l'objet d'une approbation de la part de vos collègues ? Le cas échéant, quels indicateurs ont été retenus par la Wallonie pour répondre à ces obligations ? Comment ces choix ont-ils été opérés ? Avec quels acteurs et sur base de quels critères ? Quelles conséquences concrètes ces indicateurs auront-ils sur les pratiques agricoles et la planification forestière wallonne ? Dans quel calendrier s'inscriront l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional de restauration de la nature ?

Face à l'urgence écologique, il est à mon avis essentiel que la Wallonie adopte une stratégie cohérente, concertée et ambitieuse pour contribuer aux objectifs européens, tout en soutenant nos agriculteurs et gestionnaires de territoire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en novembre dernier, je vous interrogeais au sujet de la concertation mise en place dans le cadre de l'élaboration du plan national sur la restauration de la nature. Vous m'indiquiez qu'une première journée de travail rassemblant plus de 100 représentants avait eu lieu à la mi-novembre et que d'autres séances de travail étaient prévues. Vous affirmiez que votre administration faisait tout pour respecter le délai serré fixé au 1er septembre 2026.

En décembre dernier, la coalition européenne #RestoreNature a publié un rapport sur l'état d'avancement des États membres dans l'élaboration de leur plan national. Ce rapport tient compte de différents critères : niveau d'ambition, inclusion des parties prenantes, fondements scientifiques utilisés, moyens humains et financiers dédiés aux objectifs de restauration. Pour la Belgique, le bilan est mitigé : la consultation des acteurs, les moyens mobilisés et l'utilisation des données scientifiques dans l'élaboration de ce plan sont ainsi pointés du doigt.

Avez-vous pris connaissance du rapport de #RestoreNature ? Quels constats en tirez-vous ? D'autres séances de travail ont-elles eu lieu depuis novembre ? Les acteurs sont-ils correctement associés à la construction du plan national ? Des pistes de financement du futur plan national sont-elles sur la table ? Le cas échéant, quelles sont-elles ? Allez-vous suivre les recommandations du rapport, notamment sur le calendrier des consultations, le partage des documents

de travail et la participation active des secteurs ? Concernant les données scientifiques, que mettez-vous en place afin que des experts de la restauration des écosystèmes soient impliqués dans la confection du plan ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, le principal enseignement que nous pouvons tirer du rapport à mi-parcours, publié dans la coalition #RestoreNature, réside dans l'ampleur inédite du défi que, pour les États membres, représente l'élaboration de leurs plans nationaux de restauration, et ce, dans les délais impartis. Il s'agit d'un exercice particulièrement exigeant. Ce défi implique notamment de revoir les méthodologies existantes, de développer de nouveaux outils et d'adapter nos pratiques ; autant d'évolutions qui s'inscrivent nécessairement dans un chantier de long terme. C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'Union européenne a conçu sa politique de restauration de la nature, avec des objectifs et des échéances fixés à l'horizon 2030-2040 et au-delà, assortis de mécanismes de révision et d'adaptation.

À ce stade, en Région wallonne, la priorité est de soumettre à la Commission européenne un projet de plan en phase avec les objectifs ambitieux du règlement, tout en étant réaliste et adapté à notre contexte régional. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre le respect des délais, la qualité du travail fourni et une participation effective du public. Dans ce cadre, les contraintes sont bien connues et constituent un défi supplémentaire.

Le rapport met en évidence une situation très contrastée entre les États membres et montre que, dans la majorité d'entre eux, l'essentiel du travail reste encore à accomplir. Concrètement, en Région wallonne, les travaux engagés avec les parties prenantes depuis le mois de novembre 2025 se poursuivront activement dans les prochains mois, notamment au travers de réunions thématiques organisées par l'administration. Conformément aux exigences du règlement, les parties prenantes, qu'elles soient issues du monde scientifique ou du monde économique, seront pleinement associées à l'élaboration des mesures, puisqu'elles sont les premières concernées par leur mise en œuvre. Le grand public sera également appelé à se prononcer sur le projet de plan à un stade ultérieur, conformément à la réglementation en vigueur en matière de participation du public pour les plans et programmes.

Sur la question des indicateurs – Monsieur Spies, vous l'indiquez à juste titre –, le Règlement européen sur la restauration de la nature prévoit que les États membres puissent opérer un choix entre certains indicateurs relatifs au suivi des écosystèmes agricoles et forestiers. Dans un État fédéral comme le nôtre, ce choix ne pouvait toutefois se faire sans coordination. C'est dans cette optique que des échanges approfondis ont été menés avec les trois Régions, tant au niveau des administrations qu'avec les parties prenantes concernées.

Ces discussions ont permis d'aboutir à un consensus sur la sélection des indicateurs suivants :

- pour les écosystèmes agricoles, le stock de carbone organique dans les sols minéraux des terres cultivées et la part des terres agricoles présentant des particularités topographiques à haute diversité ;
- pour les écosystèmes forestiers, le bois mort sur pied, le bois mort au sol, la part des forêts équiennes, le stock de carbone organique, la part des forêts où prédominent les essences d'arbres indigènes, la diversité des essences d'arbres.

Les deux indicateurs qui n'ont pas été retenus sont l'indice des papillons de prairies et la connectivité des forêts. Ce choix ne traduit en aucun cas un désintérêt pour ces enjeux, mais résulte d'une analyse rigoureuse tenant compte de leur faisabilité technique et juridique, les coûts associés, l'impact sociétal potentiel, le bénéfice environnemental attendu, l'existence de mesures pertinentes permettant d'améliorer ces indicateurs, ainsi que l'adéquation des dispositifs de suivi actuellement disponibles en Belgique.

Le Gouvernement wallon a formellement validé ces choix le 11 décembre 2025.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et les informations fournies. Je suis certain que nous reviendrons encore plusieurs fois sur ce sujet. Comme je l'ai déjà dit lors de ma question, il est important d'impliquer toutes les organisations et tous les propriétaires fonciers, privés et publics, dans cette stratégie. Nous sommes convaincus que les propriétaires privés qui détiennent 50 % de la forêt sont des acteurs essentiels pour améliorer l'état de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. On l'a compris, un travail très lourd encadre ce plan. Néanmoins, il me revient que de nombreux acteurs sont particulièrement attentifs à ce dossier, étant donné qu'il dictera les règles du jeu en matière de restauration de la nature, et ce, pour de nombreuses années à venir. Ils sont naturellement demandeurs d'informations à jour concernant son avancée. J'espère dès lors que vos réponses et le suivi les aideront au mieux à cerner votre approche et pourront les rassurer.

Je me permets également de rappeler l'importance pour nous, mais pour vous aussi, de la coconstruction avec des groupes de travail, vous l'avez mentionnée,

mais bien définir qui compose ces groupes de travail. Surtout, il est important que l'on puisse avoir un rythme calendrier clair et précis pour un dossier aussi structurant. Nous reviendrons pour le suivi de ce dossier.

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'encadrement du retour d'un nouveau couple de loups en province de Luxembourg »

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la protection des élevages contre les loups »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Huberty, sur « l'encadrement du retour d'un nouveau couple de loups en province de Luxembourg » ;
- Mme Bernard, sur « la protection des élevages contre les loups ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en octobre dernier, je vous ai interrogée au sujet de l'implantation durable d'un couple de loups dans la forêt d'Anlier, en province de Luxembourg. Le 18 décembre dernier, la présence d'un nouveau couple de loups a été confirmée dans cette même province, plus précisément dans la forêt Saint-Michel, à Saint-Hubert. Le couple avait été filmé quelques jours plus tôt. Cette nouvelle implantation a confirmé que des inquiétudes persistent quant aux difficultés de la cohabitation dans un contexte d'augmentation du nombre d'attaques de loups.

Où en est la mise en place de la zone de présence permanente pour ce nouveau couple ? Quels dispositifs dédiés à la surveillance scientifique continue de cette zone seront mobilisés ? Une réunion d'information a-t-elle déjà eu lieu à l'intention des éleveurs concernés ? Les différentes aides seront-elles rapidement disponibles pour les éleveurs affectés par cette présence ?

Lors de ma précédente question, vous annonciez la mise sur pied d'un nouveau plan Loup. Celui-ci, selon vos termes, veillera à ce que la gestion du loup s'inscrive dans un équilibre global, respectueux à la fois de la biodiversité et des réalités du monde rural. Je me réjouis de l'élaboration de ce nouveau plan.

Pourriez-vous m'indiquer à quel stade celui-ci se situe ? Quelles conclusions du précédent plan Loup y seront intégrées afin d'assurer une cohabitation apaisée entre le loup, les éleveurs, mais également les usagers de la forêt, dans un contexte d'augmentation de la présence du loup dans notre Région, en particulier en province de Luxembourg ?

M. le Président. – La parole est Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, plusieurs agriculteurs de la région namuroise ont témoigné de la fréquence croissante d'attaques de loups, parfois répétées sur une même exploitation, et du sentiment d'impuissance qui en découle. Des éleveurs font état de délais très longs pour les analyses ADN permettant d'identifier l'origine des attaques. Certaines attaques sont imputées à des chiens errants, avec pour conséquence l'absence ou la réduction des indemnisations. Lorsqu'on a réussi à identifier si ce sont des loups ou des chiens qui ont attaqué, la question des indemnisations se pose. En effet, même si c'est un loup qui est reconnu comme ayant attaqué un élevage, les indemnisations actuelles, par exemple, pour un veau – il me semble que ce sont 700 euros –, sont largement inférieures à la valeur réelle des animaux estimée par les éleveurs à environ 1 800 euros.

Vous avez annoncé l'élaboration d'un nouveau plan Loup wallon pour janvier en concertation avec les acteurs de terrain. Dans le même temps, les experts indiquent que la population de loups en Wallonie augmente d'environ 20 % par an, laissant présager une intensification des conflits avec l'élevage.

Pouvez-vous nous indiquer combien d'attaques sur le bétail ont été recensées au cours des trois dernières années, en distinguant celles imputables à des loups, à des chiens errants ou classées comme indéterminées ? Quels sont actuellement les délais moyens pour les analyses ADN ? Quelles mesures envisagez-vous pour réduire ces délais et garantir la possibilité de procéder à des contre-expertises ?

Envisagez-vous une revalorisation des indemnisations afin qu'elles correspondent à la valeur réelle des animaux et aux pertes indirectes subies par les éleveurs ? Si oui, selon quel calendrier et quels critères ?

Quels moyens supplémentaires sont prévus dans le futur plan Loup pour accompagner financièrement et techniquement les éleveurs, notamment les petites et moyennes exploitations, dans la mise en place de mesures de protection ? Comment, dans le futur plan Loup, entendez-vous concilier la protection d'une espèce strictement protégée, celle des loups, avec la survie économique et sociale des éleveurs ? On a dit que

la population de loups est appelée à croître dans les prochaines années.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, le communiqué de presse annonçant la création d'une nouvelle zone de présence permanente sur le territoire de la forêt de Saint-Michel-Freyr a été publié le 17 décembre 2025, à la suite de l'identification d'un deuxième loup dans cette zone. Sa délimitation provisoire a été définie et communiquée immédiatement, puis officialisée dans les jours qui ont suivi.

La séance d'information destinée aux éleveurs sera programmée début 2026, une fois la période des fêtes terminée, celle-ci ne se prêtant pas à l'organisation d'un événement de cette nature. Les éleveurs ayant subi une attaque peuvent d'ores et déjà bénéficier d'un appui pour la mise en place de mesures de protection. Ils peuvent également faire appel à Natagriwal pour un accompagnement visant à prévenir au mieux les risques de prédation par le loup.

S'agissant de la révision du plan Loup, mon administration a souhaité procéder en deux temps. La phase de concertation interne touchant à sa fin, même si certaines réunions techniques doivent encore se tenir au cours des premières semaines de janvier, la concertation avec les parties prenantes externes est envisagée pour la deuxième quinzaine du mois de février 2026. Le futur plan Loup s'inscrira dans l'objectif d'une cohabitation harmonieuse avec cette espèce protégée, tout en tenant compte de l'augmentation du nombre de loups présents sur le territoire, qui nous arrivent également d'autres pays et qui traversent la Région wallonne.

Même s'il est à ce stade prématuré de préciser quelles adaptations seront retenues dans la mesure où l'implication des éleveurs est prévue dès février, il est d'ores et déjà établi que certains aspects devront être améliorés, notamment la réduction des délais entre l'attaque et l'indemnisation, ainsi que l'étendue de la couverture des dégâts indemnisables. Des réflexions seront également menées sur les différents mécanismes visant à mieux protéger les éleveurs contre les attaques.

Enfin, sur la question spécifique que vous soulevez, Madame Bernard, concernant les attaques recensées au cours des trois dernières années, les données sont tenues à jour par le réseau Loup. Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, parmi les signalements analysés, 107 attaques ont été attribuées de manière certaine au loup. Dans 46 cas, la responsabilité du loup n'a pas pu être exclue ; 102 attaques ont été attribuées à des chiens ; et dans 45 cas, enfin, la cause du décès n'a pu être déterminée.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. On le sait, la présence du loup au sens large s'inscrit dans la durée sur notre territoire. Il est important qu'un encadrement puisse convenir à la fois à nos éleveurs, mais également à l'ensemble des usagers de la forêt. Cet encadrement doit, vous l'avez souligné, être mis en place.

J'ai bien entendu le planning de votre nouveau plan Loup, avec les deux phases, la première de concertation interne qui se termine et la deuxième avec les parties prenantes externes qui aura lieu fin février. Je pense plus particulièrement aux éleveurs qu'il importe de rassurer dans le contexte que j'ai pu évoquer, mais il est également très important d'avoir leur adhésion sur la manière dont on va travailler et à comment le plan Loup va se mettre en place. Je resterai attentif à la finalisation, à la mise en œuvre concrète de ce nouveau plan.

J'ai entendu que, fin février, il y avait là aussi une deuxième phase de concertation. On aura l'occasion de revenir vers vous afin de s'assurer que l'on avance dans le bon sens et assurer au mieux la cohabitation entre l'homme et le loup, plus largement en Région wallonne, principalement en province de Luxembourg.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je prends bonne note de votre volonté d'avancer en concertation avec tous les acteurs externes pour arriver à la meilleure cohabitation possible entre les loups et les éleveurs. M. Huberty parle des usagers des forêts, c'est vraiment important.

J'ai bien noté le calendrier que vous avez prévu. Nous resterons attentifs à la suite des travaux et nous reviendrons vers vous si nécessaire.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la suspension de la chasse à cause de la grippe aviaire »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la suspension de la chasse à cause de la grippe aviaire ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, lors de la séance du Gouvernement du 18 décembre dernier, le point B37 concernait un projet d'arrêté suspendant temporairement la chasse à la bécasse des bois, au faisan, à la perdrix grise, à la bernache du Canada, au

canard colvert, à la foulque macroule et au pigeon ramier, en raison d'importantes mortalités d'oiseaux dues à la grippe aviaire observée en Wallonie.

Pouvez-vous faire état de la dissémination de la maladie en Wallonie ? Pourquoi avoir suspendu la chasse ? À quelle échelle territoriale et pendant combien de temps tous les modes de chasse sont-ils visés ?

Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement doit prendre ce genre d'arrêtés. D'aucuns estiment que les lâchers de canards ou de faisans peuvent être responsables de la dissémination de la maladie. Qu'en est-il ? Disposez-vous d'éléments pouvant corroborer cette thèse ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le 17 décembre, mon administration m'a transmis en urgence le rapport du Risk Assessment Group sur les recommandations à envisager en cas de circulation de l'influenza aviaire. Vu les enjeux sanitaires, j'ai immédiatement examiné la possibilité de suspendre la chasse aux oiseaux gibier et j'ai soumis ce point au Gouvernement dès le 18 décembre.

L'analyse actualisée de la situation a toutefois montré que le contexte avait évolué. Les cas détectés chez les oiseaux sauvages ne présentaient pas de concentration géographique particulière et affichaient une tendance sensiblement décroissante en décembre par rapport aux mois précédents. Dans le même temps, des échanges ont eu lieu avec la Région flamande afin d'assurer une approche cohérente entre Régions. Sur cette base, le Gouvernement wallon a estimé qu'une interdiction générale de la chasse ne serait pas proportionnée à la situation sanitaire observée à ce moment-là. En revanche, il a jugé essentiel de renforcer l'information et la sensibilisation, en particulier à destination des chasseurs, concernant les risques liés à la manipulation d'oiseaux. Dans la foulée, j'ai donné instruction à mon administration d'adresser un courrier à l'ensemble des conseils cynégétiques pour rappeler les mesures de biosécurité à respecter.

S'agissant du rôle des lâchers du petit gibier et du gibier d'eau dans le cadre de ces zoonoses, il convient de rappeler que des exigences sanitaires strictes sont imposées et contrôlées par l'AFSCA, auxquelles les oiseaux destinés aux lâchers sont pleinement soumis. Néanmoins, en raison des densités parfois importantes et de la faible immunité des oiseaux issus d'élevages, ceux-ci peuvent être davantage touchés par la maladie, avec des mortalités potentiellement élevées.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Relativement à l'impact de la grippe aviaire sur l'agriculture, il est indispensable, à mon avis, d'avoir une collaboration étroite avec les services de l'AFSCA.

Relativement à la chasse – j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici –, les lâchers tels qu'ils sont pratiqués aujourd'hui ne sont pas toujours acceptables, ni éthiquement ni environnementalement. Il faut maintenir l'autorisation de lâcher du petit gibier, mais uniquement si c'est accompagné d'un plan global de gestion des habitats et de la restauration de la biodiversité.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le non-respect des balises posées par la Belgique dans le règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NTG) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le non-respect des balises posées par la Belgique dans le règlement sur les nouvelles techniques génomiques (NTG) ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Chers collègues – pour ceux que je n'ai pas encore vus –, bonne et heureuse année à toutes et à tous et de beaux combats pour soutenir nos agriculteurs et nos agricultrices.

Madame la Ministre, depuis l'accord européen du 3 décembre, la question de l'autorisation des NTG est revenue au centre de l'agenda agricole. Aujourd'hui, la balle est dans le camp du Parlement européen et du Conseil agricole. Au niveau du Parlement, on ose espérer que nos collègues Engagés joindront leurs voix à celles et ceux qui veulent préserver l'indépendance de l'agriculture wallonne. Pour les autres collègues, nous ne nous faisons pas énormément d'illusion.

Quelle va être la position de l'État belge au Conseil agricole ? Comment va se préparer la position ? Quel est le calendrier ?

Pour rappel, vous avez évoqué des balises relativement à l'autorisation des NTG :

- pas de brevet pour les nouveaux OGM ;
- une traçabilité avec un étiquetage obligatoire pour une transparence totale ;
- une interdiction des nouveaux OGM dans le bio ;
- une rigoureuse analyse de risques, comme le prévoit le principe de précaution.

Avez-vous pris connaissance de la proposition de texte ? Ces balises s'y retrouvent-elles ? Le cas échéant, l'absence de ces balises est-elle de nature à faire évoluer votre position – celle de la Wallonie et de la Belgique –

et rejoindre la nôtre afin de ne pas soutenir cette proposition ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, un accord politique est intervenu le 3 décembre 2025 à l'issue des trilogues entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne sur la proposition de règlement relatif aux nouvelles techniques génomiques. Ce compromis, qui n'a pas permis de rencontrer plusieurs des préoccupations officiellement exprimées par la Belgique au cours des négociations, a été approuvé le 19 décembre 2025, à la majorité qualifiée des États membres. La Belgique s'est logiquement abstenue lors du vote, en l'absence de consensus entre les entités composant l'État fédéral.

Le texte clarifie le cadre applicable en distinguant les plantes NGT1, dont les modifications peuvent résulter de la sélection classique, et les NGT2, soumises à un encadrement plus strict. Il maintient l'interdiction des NGT en agriculture biologique et permet aux États membres d'interdire la culture des NGT2 via un mécanisme d'*opt-out.*

En matière de durabilité, une liste d'exclusion a été arrêtée, incluant la tolérance aux herbicides et la production de substances insecticides. S'agissant de la brevetabilité, des garanties ont été intégrées afin d'assurer un accès équitable et transparent au matériel végétal.

La Commission jouera un rôle central dans l'orientation, le suivi et, le cas échéant, l'ajustement de ces mécanismes. Les plantes et produits NGT1 ne seront pas étiquetés, tandis que les semences et matériels de reproduction végétale NGT1 devront l'être afin de permettre des filières exemptes de NGT.

La Commission a en outre adopté une déclaration écrite confirmant que le compromis respecte le cadre juridique existant et préserve le fonctionnement du marché intérieur et du secteur de la sélection végétale, en particulier pour les PME.

Le règlement étant désormais validé, dès sa publication au journal officiel, il devra être appliqué. Certaines modifications relevant des NGT1 étant indétectables par analyse, il est très probable que des produits issus de NGT soient déjà présents sur le marché européen via les importations.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – On rappelle les principaux dangers des NGT : le manque d'évaluation de risques pour la santé humaine et l'environnement ; le risque de confiscation des semences par des brevets onéreux. Je l'avais dit lors de la dernière séance.

Deux choses me choquent dans ces dossiers :

- les multinationales ont fait un lobbying très efficace et sont parvenues à faire croire que, grâce à elles, les agriculteurs iraient mieux. J'en doute, ce n'est que mon avis, mais j'en doute quand même ;
- dans les gouvernements ou dans les organisations agricoles censées défendre l'agriculture, le malheur est que l'on a intériorisé le discours des multinationales et, le cas échéant, nous prenons une direction qui, pour nous, n'est pas la bonne.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le soutien à apporter à la filière des sapins de Noël afin de tendre vers des pratiques plus durables »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le soutien à apporter à la filière des sapins de Noël afin de tendre vers des pratiques plus durables ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Meilleurs vœux à chacun et à chacune, à Mme la Ministre et à ses collaborateurs ainsi qu'à l'ensemble des membres de cette Commission.

Madame la Ministre, c'est un sujet un peu plus léger pour moi aujourd'hui, puisque j'aborde ici la question de la filière des sapins de Noël, afin de tendre vers des pratiques plus durables comme soutien à cette filière. Effectivement, la production de sapins de Noël constitue une filière agricole majeure en Wallonie. Elle est concentrée principalement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège. Elle s'étend sur plus de 3 100 hectares, avec une prédominance du sapin de Nordmann à 80 %, suivie de l'épicéa commun, du sapin de Fraser et de quelques autres variétés.

Ce secteur est un pilier de l'horticulture wallonne. Grâce à la qualité reconnue de ses produits, la Wallonie est le deuxième exportateur européen de sapins de Noël. Plus de 80 % de la production est destinée à l'exportation, notamment vers la France, les Pays-Bas ou encore le Royaume-Uni. Le secteur génère environ 1 000 emplois directs et indirects. Cela étant, d'aucuns dénoncent les externalités négatives de la culture des sapins de Noël : impact sur le prix du foncier agricole, usage de pesticides – je reviendrai avec une autre question sur le sujet tout à l'heure –, impact sur la biodiversité ou encore compactage et érosion des sols.

Quelles sont les actions mises en place ou envisagées par le Gouvernement wallon pour accompagner cette filière essentielle vers des pratiques plus durables ? Quels mécanismes de soutien, incitants ou accompagnements techniques pourraient favoriser cette transition tout en maintenant la compétitivité et la qualité de la production wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, aujourd'hui, plusieurs initiatives portées par différents acteurs de la filière du sapin de Noël visent à accompagner les cultivateurs vers des pratiques plus durables. Parmi celles-ci, la charte « Véritable et écoresponsable » rassemble actuellement 29 producteurs. Elle témoigne de l'engagement croissant des producteurs wallons en faveur de modes de production plus respectueux de l'environnement. Mise en place en 2019 par l'Union ardennaise des pépiniéristes, cette charte constitue un cadre de référence destiné à encourager une gestion culturale plus durable.

Par ailleurs, le centre pilote du sapin de Noël, en collaboration avec l'UAP, conduit différents essais axés sur la réduction des intrants, la diversification écologique et le développement de pratiques agroécologiques. Dans ce contexte, un projet de coopération interterritoriale consacré à la gestion différenciée des cultures de sapins de Noël a été mené entre 2019 et 2023. Ce projet, porté par trois groupes d'action locale en Ardenne, l'UAP et plusieurs producteurs partenaires visait à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, grâce à diverses techniques culturales telles que la couverture végétale des sols, la lutte intégrée contre les ravageurs ou encore l'implantation de haies et de perchoirs favorisant les auxiliaires naturels.

Depuis 2023, l'UAP développe également, en partenariat avec la province de Luxembourg, le projet de bornes fleuries, à savoir l'ensemencement de plantes indigènes dans les chemins de débardage des parcelles. Cette initiative, destinée à renforcer la biodiversité, a déjà été adoptée par une dizaine de producteurs.

Enfin, il convient de souligner que la culture de sapins de Noël sera également abordée lors des États généraux de la protection des cultures au sein du groupe « Filière horticulture non comestible ». Les échanges porteront notamment sur les solutions permettant de réduire l'usage des produits phytosanitaires dans cette culture spécifique. Les conclusions de ces discussions contribueront à orienter et à former les cultivateurs de sapins de Noël vers des pratiques plus durables.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Une fois n'est pas coutume, Madame la Ministre, je tiens à souligner les réponses que vous apportez à cette question dont le titre peut prêter à sourire, mais qui constitue un vrai enjeu dans certaines circonscriptions et sur les productions dans les filières concernées. En effet, la production de sapins est un atout économique indéniable qui concentre des enjeux environnementaux majeurs que j'ai détaillés dans ma question et qui ne peuvent pas être ignorés.

On peut comprendre les préoccupations relatives à l'usage des pesticides, à la pression sur les sols et à la biodiversité qui sont aujourd'hui largement partagées. Dans votre réponse, vous inventoriez les initiatives prises jusqu'alors par les différents responsables du secteur. Je retiens qu'ils font partie de vos préoccupations dans le cadre des États généraux de la protection des cultures. Il restera à voir les fruits de ces travaux en la matière, mais je retiens que cela reste dans vos préoccupations.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les résultats de l'évaluation du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les résultats de l'évaluation du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, en 2021, le Gouvernement a approuvé le Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030. Le plan stratégique visait à stimuler simultanément l'offre et la demande de produits biologiques en Wallonie avec pour ambition de maintenir un équilibre entre les deux afin de maximiser les bénéfices pour la Région.

Il fixait des objectifs ambitieux à l'horizon 2030, tant en matière de surfaces agricoles que de structuration du secteur. Il s'agissait notamment de convertir 30 % de la surface agricole utile à l'agriculture biologique, d'atteindre 4 720 exploitations certifiées, d'encadrer 1 490 entreprises de transformation engagées dans le bio et de faire en sorte que près de 15 % des achats alimentaires des consommateurs et consommatrices concernent des produits issus de l'agriculture biologique.

Nous savons aujourd'hui que nous ne pourrons pas atteindre ces objectifs. Vous avez évoqué que les

résultats de l'évaluation seraient attendus pour ce début d'année. Qu'en est-il ? Quel est le calendrier précis ? Quelles seront les suites données à cette évaluation ? Comment sera préparée la phase suivante, à savoir l'adaptation du plan Bio ? Avec quels objectifs stratégiques ? Avec quelles priorités ? Comment l'UNAB y sera-t-elle associée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le prestataire externe qui réalise l'évaluation du Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 doit remettre son rapport final le 23 janvier 2026. Dans la foulée, une présentation de celui-ci à mon cabinet sera planifiée ainsi qu'une réunion de restitution finale aux parties prenantes. Les suites du processus de révision du plan Bio 2030 seront envisagées et ensuite communiquées après ces deux réunions de restitution et d'échange. S'agissant des objectifs stratégiques et des priorités, leur révision éventuelle sera étudiée sur la base des résultats de cette évaluation externe.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les précisions quant au calendrier. On en prend note, on en prend acte et l'on y reviendra fin février ou début mars pour avoir un peu plus de précisions.

(Mme Bernard, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le manque d'anticipation face à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) »

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la préparation à l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) »

Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « le manque d'anticipation face à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) » ;
- M. Huberty, sur « la préparation à l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) » ;
- Mme Durenne, sur « la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, la dermatose nodulaire contagieuse, aussi appelée DNC, est une maladie virale affectant les bovins et est classée en catégorie A par l'Union européenne. Elle implique, en cas de détection, des mesures de lutte drastiques et immédiates visant à l'éradication du foyer. Nous avons tous et toutes vu les conséquences sanitaires et économiques désastreuses qu'elle a provoquées et qu'elle provoque toujours dans plusieurs départements français.

En Belgique, la gestion sanitaire relève certes du Fédéral, mais les impacts économiques – perte de revenus, arrêt de production et reconstruction du cheptel – touchent directement les agricultrices et agriculteurs wallons, et relèvent des compétences de la Wallonie. Pouvez-vous nous indiquer si la Wallonie a été associée à l'élaboration du plan d'urgence fédéral en cas de foyer de DNC ? Il nous revient de source sûre qu'un stock de vaccins serait en cours de constitution ou aurait déjà été constitué. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

En cas d'épidémie, des aides régionales seraient-elles envisageables pour compenser les pertes économiques ? On a constaté qu'aucune stratégie d'indemnisation n'avait été anticipée. Le cas échéant, pourriez-vous activer un mécanisme d'indemnisation,

comme en 2023 avec l'arrêté relatif à l'indemnisation des producteurs laitiers suite à la tuberculose bovine des années 2020 et 2021 ? En cas de détection de cas en Wallonie, quels sont les risques pour les exportations ? En effet, cette maladie est surtout dangereuse par l'exportation des animaux. C'est ce qu'il se passe en France.

Un autre élément que je voudrais mettre en évidence, c'est la situation des vétérinaires parce que l'on en parle peu. En cas de détection d'un cas, ceux-ci devront procéder à l'euthanasie des troupeaux qu'ils ont soignés la plupart du temps. Humainement, c'est difficile, voire impossible. Il faut prévoir autre chose. Qu'en est-il ? Avons-nous d'autres solutions ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, comme vous le savez, l'inquiétude grandit dans nos élevages. En effet, depuis son apparition en juin dernier dans un élevage bovin de Savoie, la dermatose nodulaire contagieuse s'est répandue tout d'abord dans l'est puis dans le sud-ouest de la France, touchant, à la fin décembre, 113 exploitations. Nous avons tous en tête les images des abattages massifs, mais c'est surtout des réactions de certains éleveurs qui ont marqué les esprits et qui nous ont touchés.

Il paraît illusoire – je l'espère encore au fond de moi – d'échapper à une propagation de la maladie dans notre pays. De nombreuses voix se font entendre pour dénoncer le manque d'anticipation des pouvoirs publics. Les autorités fédérales ont répondu, à la fin de cette année, en indiquant qu'une concertation est menée entre le SPF Santé publique, l'Agence fédérale des médicaments et l'AFSCA afin de préparer au mieux l'apparition de la maladie sur notre territoire. Les services régionaux, le SPW ou l'ARSIA, et vous-même êtes-vous associés à cette réflexion et à la préparation de la stratégie de réaction à l'arrivée de la maladie ?

Au niveau européen, plaidez-vous pour le développement d'une stratégie de soutien au secteur de l'élevage et la mobilisation, si nécessaire, de la réserve de crise agricole ? Allez-vous intervenir au niveau européen afin de plaider pour une modification de la législation qui interdit actuellement la vaccination préventive et ajoute des mesures très strictes, comme l'interdiction de commercialisation ?

Vu le haut potentiel génétique de nos troupeaux en Région wallonne, des abattages massifs pourraient causer des dégâts importants à nos filières. Comment envisagez-vous la préservation de ce potentiel ? Des mesures particulières sont-elles mises en œuvre pour surveiller le transport de bovins en provenance de France ?

Enfin, avez-vous évalué les potentiels impacts économiques de son arrivée et les mesures de soutien à nos agriculteurs qui seraient alors nécessaires ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, comme mes collègues l'ont dit, la dermatose nodulaire contagieuse est un sujet très sensible chez nos voisins français. Cette maladie a nourri, entre autres choses, une nouvelle révolte chez les agriculteurs, qui critiquent grandement la gestion de cette maladie par les autorités françaises, aussi bien au niveau de la prévention que sur le plan de l'obligation d'abattage massif lorsque la maladie est détectée. Si la dermatose nodulaire contagieuse n'est actuellement présente que dans la moitié sud de la France, il y a évidemment une inquiétude qui grandit chez nos éleveurs, lesquels subissent encore aujourd'hui les conséquences de la fièvre catarrhale.

Confirmez-vous que la circulation de ce virus reste cantonnée à la moitié sud de la France jusqu'à aujourd'hui ? Le climat que nous connaissons en Wallonie constitue-t-il une barrière suffisante à la circulation du virus sur notre territoire ? Quels contacts avez-vous avec les autorités françaises pour le suivi de la maladie ? D'un point de vue plus pratique, quels sont vos contacts avec les autorités fédérales pour faire face à l'éventuelle arrivée de cette maladie sur notre territoire ? Comment la Région wallonne est-elle associée à la réflexion à ce sujet ?

Enfin, le sujet est-il porté au niveau européen ? Une coordination européenne paraît essentielle pour éviter la propagation transfrontalière. L'information devra circuler impeccablement entre les États membres pour lutter contre cette énième maladie qui touche encore les cheptels aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, la dermatose nodulaire contagieuse est une maladie virale classée en catégorie A par l'Union européenne. C'est une maladie hautement contagieuse, avec une durée d'incubation très longue pouvant aller jusqu'à 28 jours. Cela a comme conséquence que des bovins infectés sont susceptibles de contaminer les autres bovins par l'intermédiaire des vecteurs avant même l'apparition des symptômes. De plus, c'est une maladie pour laquelle il n'y a actuellement pas de traitement.

La dernière zone réglementée déclarée se situe autour des foyers des départements du Jura et du Doubs. Actuellement, il n'y a pas d'évolution de l'épidémie vers le nord de la France et la Belgique. Les transports de bovins sont bien entendu contrôlés sur tout le

territoire français. En effet, à cette saison, le risque majeur de contamination résulte des transports des bovins. Nous devons être très vigilants vis-à-vis des importations vers notre pays. Il faut rappeler que la DNC est une maladie saisonnière favorisée par les insectes, vecteurs indispensables à la contamination des bovins. Il est clair que les conditions hivernales que nous connaissons actuellement enrayent la circulation du virus.

Concrètement, la répartition des compétences est claire. Via l'AFSCA, le pouvoir fédéral gère la police sanitaire, c'est-à-dire l'abattage, la vaccination et les restrictions de mouvements, et indemnise les pertes directes lorsque des ordres d'abattage sont signifiés.

Pour les maladies de type A, la vaccination est réglementée par l'Union européenne. Les contraintes liées à la vaccination sont importantes, en particulier l'immobilisation des bovins dans l'exploitation durant plusieurs semaines et la non-éligibilité des bovins vaccinés à l'exportation. La stratégie de lutte est déterminée par le centre de crise de l'AFSCA et les informations sont transmises aux éleveurs par l'ARSIA, à qui j'ai demandé une actualisation régulière de ces informations sur leur site internet.

Comme vous le savez, les contacts avec les autorités françaises et l'Union européenne relèvent de la compétence directe du ministre fédéral de l'Agriculture, avec lequel je reste en contact permanent. Je n'hésite d'ailleurs pas à transmettre, à tout niveau, les inquiétudes du monde agricole wallon. En particulier, l'interdiction de vacciner dans les pays indemnes de la maladie et les mesures qui découlent de la vaccination doivent être évaluées. C'est la position dont j'ai fait part, pour la Belgique, au commissaire Várhelyi lors de la réunion ministérielle exceptionnelle d'hier après-midi.

Nous disposons de plans d'urgence généraux et de dispositifs spécifiques qui permettent une coordination rapide avec la protection civile. J'ai sollicité mon administration, en particulier la Direction de l'analyse économique agricole, la DAEA, pour évaluer les pertes économiques lors de l'abattage total d'un troupeau.

Je tiens encore une fois à rappeler ici toute l'importance d'Agricall, qui accompagne les exploitations agricoles en difficulté, ainsi que l'association « Un pass dans l'impasse » qui offre un soutien psychologique et social à tous les vétérinaires indépendants confrontés à des situations difficiles. Ce soutien aux vétérinaires est accessible du lundi au vendredi via le numéro de téléphone 0800 30 025.

L'AFSCA surveille la situation de très près et, si nécessaire, ils activeront sans délai les dispositifs nécessaires pour protéger notre cheptel et soutenir les agriculteurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je rappelle qu'il serait inconcevable et irresponsable de ne pas prêter attention. Vous y prêtez attention, on revient régulièrement vers vous sur le sujet. Le risque de la DNC est majoritairement l'importation. Le vecteur est de 5 à 10 kilomètres par semaine ; on en est assez éloigné, mais cela ne veut pas dire qu'il n'arrivera pas.

Une information qui me revient des vétérinaires, c'est que, en six mois, 1 600 bovins sont arrivés en Flandre via la France. Il est dès lors très important de trouver une solution. Si l'importation n'est pas possible, d'une façon réglementaire ou au niveau de la loi, je pense que les vétérinaires sont demandeurs à ce que l'on communique beaucoup plus largement, beaucoup plus intensivement concernant cette maladie.

Concernant le stock stratégique qui a été mis en place, ou qui est mis en place, ou qui va être mis en place, aucune information n'arrive chez les vétérinaires. Je vous passe tous les problèmes de déchets parce que, après abattage, il faut évacuer les bêtes, les fumiers et ainsi de suite. Il n'y a aucune information vers les agriculteurs et vers les vétérinaires. On compte sur vous, Madame la Ministre, pour que vous fassiez le nécessaire auprès du ministre fédéral quand ce sont des matières qui dépendent du Fédéral.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. On l'a compris, vous allez demeurer attentive à l'évolution de la maladie, mais nous également. Il est important de sensibiliser, là aussi, voire inciter le Fédéral à la création de stocks de vaccins et à la mise en place d'un groupe de travail pour anticiper les conséquences sur la filière agroalimentaire.

J'ai même vu certains syndicats – on peut les rejoindre – qui sollicitent une vaccination préventive. On sait que, même si la vaccination ferme des marchés, il faut préserver nos élevages déjà durement touchés par la FCO. Comme l'a également souligné le collègue, la concertation est importante avec les acteurs, nos éleveurs, nos agriculteurs, mais il faut aussi y associer les vétérinaires.

Enfin, il est important de se prémunir pour l'impact sur le patrimoine génétique de nos races wallonnes ; on pense notamment au blanc-bleu belge.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Vous savez qu'il faut une vigilance maximale et une anticipation réelle face à ce risque sanitaire qui inquiète légitimement nos éleveurs. Je sais que vous êtes régulièrement en contact avec l'ARSIA. Au niveau de l'AFSCA, c'est le niveau fédéral, on en a parlé ici.

Monsieur Fontaine, je suis désolée, je vais devoir vous contredire quand vous dites qu'il n'y a aucune information vers les agriculteurs et vers les vétérinaires. La preuve que Mme la Ministre fait super bien son travail, c'est que, aujourd'hui à 13 heures 29, les vétérinaires et les agriculteurs ont reçu un mail de l'ARSIA.

(Réaction de M. Fontaine)

Oui, aujourd'hui, action/réaction, c'est la preuve que la ministre fait excessivement bien son travail. En effet, les agriculteurs et les vétérinaires ont reçu un mail de l'ARSIA, qui lance un appel à la vigilance lors des importations. Je ne vais pas le lire, mais il dit en gros qu'il y a des importations venant de la France et qu'il faut être extrêmement vigilant. Il est aussi indiqué ce que doivent faire éleveurs et vétérinaires en cas de suspicion. Tout est bien détaillé.

L'ARSIA demande que l'AFSCA travaille avec les autorités fédérales pour, comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, relayer les inquiétudes des agriculteurs et les protéger au maximum. Je vous remercie pour le travail effectué au quotidien.

Mme la Présidente. – M. Fontaine a été cité. Je ne pense pas qu'il y ait un fait personnel, mais je lui accorde une réaction très brève.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je voudrais dire que ma première question date du mois de juillet. Ensuite, je remercie la ministre de lire attentivement nos questions, puisqu'elle a bien fait cela et elle a envoyé un mail à 13 heures 29. C'est parfait. Tant que tout le monde est informé, c'est le principal. Je ne vais pas polémiquer sur le reste. L'important est que les gens soient informés ; qu'ils aient été informés à 13 heures 29 ou hier ou avant-hier, on s'en fiche ; le principal est qu'ils le soient.

Mme la Présidente. – Mme la Ministre souhaite intervenir à nouveau.

La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Par rapport à votre discussion, pour rendre justice à chaque acteur, c'est bien le ministre Clarinval qui a envoyé cette information. Il faut se rendre compte que l'ARSIA est le bras armé de l'AFSCA au niveau de la Région wallonne. Ces informations vers les vétérinaires et vers les éleveurs, c'est lui qui en a demandé la communication. De mon côté, j'ai demandé à l'ARSIA, qui réalise aussi certaines missions pour la Région wallonne, de bien maintenir régulièrement ces informations à disposition des éleveurs.

Je voulais rendre justice au travail de chaque ministre. Néanmoins, il est certain que, en matière de santé animale et de troupeaux, la situation politique entre les différents ministres, tout cela peut prêter à confusion.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je remercie dès lors M. Clarinval de lire nos questions également.

J'ai eu l'occasion de visiter l'ARSIA il y a quelques semaines, ils étaient relativement inquiets et ils attendaient aussi des informations. Merci à vous, Madame la Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, votre collègue, le ministre Clarinval, travaille au niveau fédéral ; vous remettez tout cela à sa juste valeur. Je voulais dire ici, au niveau de la Région wallonne, que vous avez des contacts réguliers avec l'ARSIA. Preuve en est encore aujourd'hui, puisque nous avons reçu ce mail à destination des agriculteurs et des vétérinaires ; comme mon collègue l'a dit, le but est d'être proactif sur le sujet.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'erreur historique de la Commission européenne en matière d'utilisation des pesticides »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'erreur historique de la Commission européenne en matière d'utilisation des pesticides ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, récemment, la Commission européenne a proposé l'autorisation de certains pesticides sans limite de temps sous le prétexte de simplification administrative. Cela soulève l'inquiétude à la fois des associations environnementales, des syndicats agricoles bios et de nombreux scientifiques. Il s'agit là d'un vrai recul au niveau de la réglementation, qui entre en contradiction avec les ambitions du Pacte vert, et sape en réalité les efforts de réduction de 50 % de l'usage des pesticides, des produits chimiques, d'ici 2030.

C’est un recul qui va à l’encontre des intérêts des agriculteurs et des citoyens européens. En réalité, il s’agit d’une erreur historique qui se profile dans la sphère européenne. Il faut savoir que des substances nocives comme les PFAS ou les néonicotinoïdes n’auraient jamais été interdites sur le marché si elles avaient été exemptées d’une procédure de renouvellement.

Aujourd’hui, quel est le risque ? Avec cette « simplification administrative », on ouvre la porte à la réintroduction implicite de molécules controversées, sans se laisser la liberté de réactualiser l’évaluation de l’impact sur notre santé. Pour faire simple, on signe ici un chèque en blanc sur les pesticides et sur leur impact sur notre santé.

Au lieu de céder aux pressions des lobbies de l’agrochimie, êtes-vous d’accord d’accélérer le soutien à l’innovation sur les solutions alternatives et d’encourager un modèle agricole moins dépendant des intrants de synthèse ? Le développement de bio-intrants ou de pratiques agroécologiques ne doit pas rester marginalisé faute d’un cadre clair.

Quelles positions la Wallonie défendra-t-elle dans les enceintes européennes sur cette réforme ?

Envisagez-vous de renforcer les mécanismes de soutien à la recherche, à l’expérimentation et à l’usage de produits naturels de substitution afin d’accélérer la transition agroécologique indispensable pour protéger notre santé, l’agriculture elle-même et nos écosystèmes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, je souhaite apporter une précision importante : la proposition actuellement à l’étude ne prévoit en aucun cas la réintroduction de substances actives retirées par l’Union européenne à la suite d’évaluations scientifiques défavorables. Les décisions de retrait reposent sur des analyses rigoureuses et doivent être pleinement respectées.

Comme je l’ai déjà clairement indiqué au Parlement, notamment lors d’une question d’actualité consacrée à ce sujet, ma position est sans équivoque : la remise en cause des mécanismes de contrôle scientifique, tout comme l’abandon des procédures de révision périodique des substances, constituerait une évolution particulièrement préoccupante. Le système actuel d’homologation repose sur une évaluation continue et actualisée des risques, garantissant un haut niveau de protection pour la santé humaine, l’environnement et la biodiversité. Toute simplification excessive de ce cadre réglementaire irait à l’encontre du travail mené jusqu’à présent et des objectifs que nous poursuivons pour la Région wallonne en matière de durabilité et de protection des écosystèmes.

Dans ce contexte, je plaide pour que les produits, issus des biosolutions et soumis aux mêmes exigences d’homologation que les autres substances actives, fassent l’objet d’une attention prioritaire au niveau européen. Il est essentiel que l’Union européenne accélère et soutienne le développement et l’évaluation de ces solutions, afin d’augmenter le nombre de solutions à disposition des agriculteurs, des alternatives crédibles et efficaces, scientifiquement et techniquement validées.

Enfin, les États généraux de la protection des cultures constituent une étape clé pour faire progresser le nombre d’alternatives présentes et disponibles. Les échanges et conclusions issus de ces travaux permettront d’orienter la recherche vers des pratiques concrètes et opérationnelles, capables de réduire de manière effective et durable l’usage des produits phytosanitaires dans les systèmes agricoles.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Dans l’introduction de votre réponse, vous précisez qu’il ne s’agit pas d’une réintroduction de substances interdites. Ce n’est pas ce que j’ai dit non plus dans ma question. Toutefois, le risque potentiel, avec cette « simplification administrative », c’est une diminution du contrôle des produits et de l’évolution sanitaire de ces produits. Dès lors, le risque pour la santé demeure.

En réalité, aujourd’hui, malgré vos éléments de réponse, les inquiétudes demeurent parmi les associations, parmi les représentants agricoles et parmi les scientifiques. En effet, la proposition mise sur la table par la Commission européenne constitue un recul historique qui va en contradiction avec le principe même de précaution et qui va à l’encontre des objectifs de réduction des intrants chimiques.

Vous n’êtes pas insensible à l’organisation de l’audition qui a eu lieu ce mardi, en Commission de l’environnement et de la santé, de citoyens et de citoyennes d’horizons très divers. Ils se sont mobilisés, qu’il s’agisse d’enseignants, de médecins, d’employés de différents secteurs. Ils ont été auditionnés dans le cadre d’une pétition signée par plus de 1 300 personnes, laquelle appelle à une sortie progressive des pesticides de synthèse. Leurs témoignages résonnent encore dans l’enceinte de ce Parlement et témoignent d’une vraie volonté unanime de la population wallonne en la matière.

La Wallonie se doit d’être à la hauteur de cette attente, en défendant une réglementation européenne ambitieuse, protectrice et en soutenant concrètement les alternatives de transition durables. Nous comptons véritablement sur vous pour relayer les messages

politiques clairs, qui vont dans le bon sens en la matière, dans les enceintes européennes.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'urgence de mettre en œuvre une politique publique du foncier agricole »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'urgence de mettre en œuvre une politique publique du foncier agricole ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, l'Observatoire du foncier agricole vient de publier ses chiffres pour 2024 : une nouvelle hausse de 5,1 % du prix moyen à l'hectare est observée, dans la continuité des tendances précédentes. À ce rythme, les jeunes agriculteurs et agricultrices peineront de plus en plus à accéder à la terre, nombre d'entre eux renoncent même à s'installer. Ce phénomène, pointé par la Fédération des notaires, met à mal le modèle d'agriculture familiale et compromet nos objectifs de transition. Force est de constater que la terre agricole devient une valeur refuge pour des investisseurs qui ne viennent pas du monde agricole et qui n'ont que faire des agriculteurs et agricultrices.

À l'automne, vous avez annoncé une stratégie comprenant : la révision du bail à ferme, la mobilisation des terres publiques, ou encore la refonte du dispositif d'aides à l'acquisition. Ces intentions sont positives – nous les saluons –, encore faut-il qu'elles se concrétisent. Pouvez-vous nous détailler le calendrier de mise en œuvre de cette stratégie foncière, si un calendrier est déjà déterminé ?

Quels sont les chantiers prioritaires identifiés par le Gouvernement ? Quel sera l'impact budgétaire – recettes et dépenses – de cette réforme ? Vous avez mentionné l'existence de groupes de travail thématiques. Quelles en sont la liste, les missions, la composition, et les échéances de travail qui leur ont été fixées ?

Une politique publique du foncier agricole ne saurait réussir sans l'implication des organisations agricoles, des associations d'accès à la terre, des notaires, des propriétaires ruraux et des acteurs publics. Quels sont la nature des concertations en cours et les mécanismes envisagés pour associer durablement ces parties prenantes à la définition de la politique foncière wallonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, une note sur les enjeux des terres agricoles a été approuvée par le Gouvernement le 6 novembre dernier. Cette note visait, entre autres, la mise en œuvre des groupes de travail, avec pour objectif d'apporter les réformes nécessaires pour le foncier agricole, que ce soit en termes d'accès aux outils de production, mais également afin de limiter les dérives observées actuellement dans les différents mécanismes existants. Ces groupes de travail portent sur le bail à ferme, la mise en location des biens publics et son cahier des charges, l'agriculteur actif, la forte hausse des prix et également la transmission. Tous ces chantiers sont bien entendu prioritaires. Ma volonté est d'aboutir avec des solutions en 2026, afin d'engager les réformes nécessaires et les faire entrer en vigueur courant 2027.

Ces groupes de travail se mettent en route. Le groupe de travail relatif à la définition de l'agriculture active s'est déjà réuni. Les autres groupes de travail débuteront dès le mois de janvier. La mission de tous ces groupes de travail est d'identifier les pistes nécessaires pour réformer la structure actuelle et/ou de discuter des pistes que je mettrai sur la table. La composition de chaque groupe de travail varie en fonction du thème abordé. Mon but est d'être efficace et d'avoir des participants pertinents par leurs activités ou leurs connaissances autour de la table. Les organisations syndicales sont évidemment parties prenantes de l'ensemble des différents groupes. Lancer des réformes sans discussion préalable, sans connaître les différents retours de terrain, notamment avec elles, n'aurait pas de sens. Je veux avancer.

Concernant le bail à ferme, je souhaite voir plusieurs pistes précisément évoquées :

- les incitants fiscaux ;
- les pistes pour éviter son contournement ;
- la possibilité de revendre un pourcentage de terres en libre d'occupation par le propriétaire toutes les x années.

Il y a également la question du fermage. Je continue de considérer le bail à ferme comme le premier mécanisme d'occupation des terres agricoles permettant de maintenir leur vocation nourricière. Je suis consciente que l'équilibre entre propriétaires et agriculteurs peut sembler s'être dissipé aux yeux des propriétaires, mais mon but est que les propriétaires trouvent de nouveau le bail à ferme attractif et se tournent de manière plus importante vers cet outil. Je souhaite également que les propriétaires soient conscients de la nécessité d'avoir un agriculteur sécurisé sur leurs terres, à savoir un agriculteur sécurisé aura les moyens de prendre soin de sa terre agricole. Une vision à long terme est nécessaire à l'agriculteur pour développer son activité agricole.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Que dire en réplique et rapidement en termes de politique foncière ? On le sait, l'enjeu numéro 1 est de permettre aux agriculteurs et agricultrices d'avoir accès à la terre pour nous nourrir. Dans le monde dans lequel on vit, l'autonomie alimentaire est tout aussi importante que l'autonomie de la défense et que l'autonomie de l'énergie.

La réforme du bail, vous l'avez évoquée, il faut qu'un bail de longue durée soit possible et à un prix acceptable pour les agriculteurs. Pour les propriétaires, il faut évidemment de la transparence, de la prévisibilité et un mécanisme de sortie connu. Ce n'est qu'à ces conditions que le bail à ferme sera un outil pour le moins attractif pour les agriculteurs et les agricultrices.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les réponses du Gouvernement wallon aux revendications portées par le monde agricole lors de la manifestation du 18 décembre 2025 »

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les négociations de la Politique agricole commune (PAC) »

Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les discussions à propos de la Politique agricole commune (PAC) post-2027 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « les réponses du Gouvernement wallon aux revendications portées par le monde agricole lors de la manifestation du 18 décembre 2025 » ;
- M. Jacob, sur « les négociations de la Politique agricole commune (PAC) » ;
- Mme Durenne, sur « les discussions à propos de la Politique agricole commune (PAC) post-2027 ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, depuis plusieurs années, un profond malaise traverse le monde agricole. Il ne date pas d'hier, il ne date pas de la législature précédente, c'est vraiment depuis un certain temps. Le monde agricole s'exprime avec force dans les campagnes, mais aussi au cœur de la capitale européenne.

La manifestation massive du 18 décembre à Bruxelles témoigne d'un ras-le-bol généralisé et nourri par un sentiment d'abandon – j'ai bien dit « sentiment d'abandon » –, d'incompréhension et d'absence de reconnaissance de leur rôle central dans la société. On en revient à ce que j'ai dit dans ma réplique précédente.

En toile de fond, il y a la réforme de la PAC, les accords de libre-échange comme celui du MERCOSUR, la pression réglementaire croissante, les distorsions de concurrence, la crise de la DNC, les surcharges administratives, la multiplication des contrôles en tout genre ou encore l'explosion du prix du foncier. Vous admettrez, Madame la Ministre, que cela fait beaucoup pour nos agriculteurs.

Ce sont autant de sujets vécus non comme des évolutions, mais comme des menaces. L'exaspération s'accroît, le fossé se creuse et la Wallonie ne peut croire qu'elle sera épargnée. On l'avait dit lors d'une commission précédente ou en questions d'actualité : nous ne sommes pas et nous ne serons pas épargnés par la suite.

Ce profond malaise est présent depuis des années, mais rien ne change malgré les manifestations et les engagements pris par les gouvernements successifs. Quelles réponses concrètes le Gouvernement wallon entend-il apporter aux revendications exprimées ? Je parle bien des compétences qui dépendent du Gouvernement wallon. Quelles mesures prenez-vous pour renforcer le dialogue structuré avec les agriculteurs et leurs représentants ? Envisage-vous la mise en place d'un plan d'urgence pour restaurer la confiance en amont de la réforme de la PAC et des échéances européennes à venir ?

Le MERCOSUR, on en est passé à travers au mois de décembre et on en est contents, mais cela revient déjà puisque l'Italie aurait – si mes informations sont bonnes – changé son fusil d'épaule.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, il est vrai qu'au moment où l'on a rédigé cette question, je ne dis pas que l'on était dans un sentiment positif, mais on avait bon espoir que la colère des agriculteurs – relayée avec force dans ce lieu, dans notre Parlement – ait pu être entendue par les décideurs européens. Ce sentiment aujourd'hui, comme celui de demain, sera évidemment tout à fait différent.

Je fais rarement de la dramaturgie, ce n'est pas ce que je fais habituellement. En écoutant attentivement mes collègues, en début de commission, je discutais

avec une jeune fille de 20 ans, qui n'est pas issue du monde agricole, mais qui a tracé sa vie depuis qu'elle est jeune pour, à un moment donné, développer son activité agricole. Elle a tout fait, elle a tout construit là-dessus. Elle vient de me dire, à l'instant : « J'ai pris la décision hier, j'arrête, je ne vais pas dans cette voie ». Cela me touche profondément, car elle n'est pas issue du monde agricole et elle a tout fait pour y arriver. Aujourd'hui, alors qu'elle était en stage dans un centre d'études à Waremme, elle a décidé d'abandonner. Je comprends la colère du monde agricole.

Dès lors, ma question est complémentaire à celle de mon collègue et porte sur la PAC. On évoquera le MERCOSUR avec M. Huberty par la suite. Concernant l'impact, on ne peut évidemment pas être d'accord, puisque la position prise par la Commission européenne consiste, de manière historique, à diminuer drastiquement les moyens et à les intégrer dans une enveloppe commune où des transferts seront éventuellement possibles, mais on ne le sait pas. Il n'y a pas de mécanisme de sécurité annoncé pour l'instant. Il n'y a pas de deuxième pilier non plus. Ainsi, tout ce qui peut nous aider actuellement à mener une transition agricole n'existera plus en tant que tel. La renationalisation va augmenter, ce qui va créer une concurrence accrue avec la Flandre et les autres États.

D'après vos échanges avec vos collègues belges et européens, ainsi qu'avec les institutions européennes, avez-vous réellement le sentiment que les revendications du monde agricole que vous portez peuvent être entendues par les décideurs européens ? J'ai entendu le ministre fédéral de l'Agriculture qui plaidait – pour sa part et je suis d'accord avec lui – pour que l'enveloppe de la future PAC soit au moins équivalente à ce que l'on connaît aujourd'hui. Pouvez-vous nous dire si cette discussion est portée au niveau européen également, sachant que la diminution envisagée est historique, puisqu'elle est de 34 % de moyens en moins pour l'agriculture au niveau européen ? Enfin, avez-vous des précisions concernant les 10 % des enveloppes nationales qui pourront être mobilisés ?

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, nous voici en 2026, qui est vraiment une année charnière pour les négociations concernant la future PAC post-2027. Si l'agenda est respecté et si la future PAC rentre effectivement en vigueur le 1er janvier 2028, l'année 2026 sera témoin d'arbitrages politiques majeurs. Ces discussions sont entourées d'importantes inquiétudes issues du monde agricole. On en parle depuis le début de cette Commission et on le verra encore demain avec le blocage de pas mal d'entrées de villes. Il est évidemment question des revenus des agriculteurs, mais également de la transmission des fermes. Je ne vais pas rappeler ici les chiffres très inquiétants quant à la reprise attendue des exploitations agricoles. Comme je l'ai dit, toute cette inquiétude du monde agricole se manifestera encore demain, comme elle s'est manifestée il n'y a pas très longtemps, le 18 décembre dernier.

Où en sommes-nous aujourd'hui dans les négociations pour la future PAC ? Y a-t-il une prise de conscience des autorités européennes quant à l'importance d'avoir une PAC à deux piliers, forte et bien financée ? Les coupes d'environ 20 % du budget PAC annoncées dans le prochain cadre financier sont-elles toujours d'actualité ? Quelle place est laissée à la simplification administrative dans les négociations actuelles ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, je partage pleinement les inquiétudes des agriculteurs concernant le MERCOSUR et les prévisions budgétaires concernant la Politique agricole commune après 2027. Je reste inquiète pour notre autonomie stratégique européenne en matière d'alimentation. C'est la raison pour laquelle je me suis rendue, le 18 décembre, auprès d'un cortège d'agriculteurs en route vers Bruxelles afin de les rencontrer et de leur exprimer tout mon soutien, ainsi que celui du Gouvernement wallon.

S'agissant du futur budget de l'Union européenne pour la période 2028-2034, les discussions de fin décembre au Conseil européen ont porté sur une approche générale autour de la boîte de négociations, la negobox, proposée par la présidence danoise. La dernière version de cette negobox, qui reste non chiffrée à ce stade, intègre les récentes propositions de la Commission faisant suite aux demandes du Parlement européen, notamment en lien avec un budget spécifique *ring-fenced* pour la ruralité.

Le dossier sera pris en charge dès 2026 par le Président du Conseil européen, M. Antonio Costa, et indirectement par la présidence chypriote, qui organiseront plusieurs conseils européens extraordinaires entre chefs d'État et de gouvernement afin de parvenir à un accord global d'ici la fin d'année 2026.

Je rappelle que, contrairement aux autres dossiers législatifs, le rôle du Parlement européen est ici très limité. Il n'y aura pas de trilogue. Le Parlement devra simplement se prononcer pour ou contre l'accord qui sera conclu entre les États membres.

Dans ce contexte budgétaire contraint, notamment en raison du remboursement du Plan de relance européen NextGenerationEU, la Belgique défend au Conseil des ministres européens de l'Agriculture au minimum le maintien de l'enveloppe et une politique

agricole commune clairement identifiée, en dehors des plans nationaux.

Les revendications du monde agricole expriment des inquiétudes légitimes auxquelles l'Europe doit apporter des réponses. J'ai pris connaissance du courrier adressé le 6 janvier par la Mme la Présidente de la Commission européenne, présentant deux nouvelles propositions visant à renforcer le soutien à l'agriculture dans le cadre du futur cadre financier pluriannuel 2028-2034 :

- la première porte sur une mobilisation anticipée d'une partie de la flexibilité prévue dans les plans nationaux et régionaux, à hauteur d'environ 45 milliards d'euros au niveau européen. Il ne s'agit pas d'argent neuf, mais d'un redéploiement de fonds existants alloués ultérieurement par les États membres dans une réserve de flexibilité ;
- la seconde prévoit une extension du mécanisme en faveur des zones rurales aux mesures agricoles. Une réunion informelle et extraordinaire des ministres de l'Agriculture a été convoquée ce mercredi 7 janvier, à l'initiative de la présidence chypriote, en présence des commissaires européens en charge de l'Agriculture, du Commerce et de la Santé animale.

J'y ai participé. À cette occasion, les commissaires ont présenté les deux propositions annoncées par la présidente de la Commission, ainsi que les mesures envisagées, notamment le renforcement des audits dans les pays tiers, les contrôles aux frontières sur les produits agricoles et le recours aux mesures de sauvegarde. Plusieurs ministres de l'Agriculture et moi-même avons exprimé nos préoccupations.

Ces propositions sont un début de réponse aux revendications, mais elles ne modifient toutefois pas la position de la Belgique sur l'accord UE-MERCOSUR. La sécurité alimentaire est un enjeu stratégique majeur et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un marchandage politique.

Le résultat ultime du cadre financier pluriannuel 2028-2034 dépendra des négociations entre les chefs d'État et de gouvernement.

Soyez assurés, Madame et Messieurs les Députés, que je porterai au Conseil des ministres européens de l'Agriculture, comme dans les échanges intrabelges, une position claire en faveur du maintien d'une enveloppe agricole forte.

Au niveau régional, il est primordial de structurer les filières agricoles wallonnes en favorisant la création de valeur pour les producteurs et en accompagnant le développement de filières, nouvelles et émergentes. En encourageant la diversification agricole et l'innovation, la Wallonie peut renforcer la capacité d'adaptation de son agriculture et la rendre moins dépendante des marchés mondiaux.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vais être relativement bref, mais peut-être un peu piquant. En effet, on a l'impression que, plus on avance, pire c'est. Pour une fois – je vais faire un peu de politique –, on ne va pas reprocher au PS de n'avoir rien fait ou d'avoir tout détruit. On n'a jamais eu ces matières, ni en Wallonie ni au Fédéral. À votre décharge, Mesdames et Messieurs les Ministres depuis 20 ans, l'Europe est effectivement dirigée par des technocrates. Les commissaires européens ne sont pas au service des gens, on le remarque – je pense que l'on peut tous être d'accord –, ils sont au service des grandes entreprises, pas des agriculteurs et des agricultrices.

Ce qu'il faut faire maintenant, Madame la Ministre – vous le faites –, c'est passer des idées aux actes. Je sais que c'est compliqué, parce que cela dépend aussi du Fédéral et que l'on n'est pas nécessairement alignés entre la Wallonie et la Flandre, ce qui entraîne que le Fédéral prend une mesure moyenne. On prend l'exemple du MERCOSUR, mais il faut, à un moment donné, prendre des positions fortes. Je compte sur vous et sur le ministre fédéral pour prendre ces positions fortes et soutenir encore plus les agriculteurs et les agricultrices.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de nous avoir apporté les éléments en votre possession, même si ce n'est pas forcément rassurant. Ce qui est positif, c'est que le dialogue existe. Quand une porte est ouverte, il faut toujours s'asseoir autour de la table. Vous y portez les revendications du monde agricole wallon avec force, ce qui est aussi positif. Par contre, la réponse de la Commission sur le recyclage des enveloppes n'est pas positive parce que, ce que nous voulons, ce sont des moyens supplémentaires.

J'emboîte le pas à M. Fontaine. Nous ne sommes pas individuellement responsables, quelle que soit notre fonction, des positions prises par la Commission européenne. Par contre, nous sommes individuellement responsables de la réponse que nous y apportons et des actions que nous menons pour essayer d'infléchir cette position. Nous, individuellement, mais aussi l'ensemble – je dis bien l'ensemble – de nos formations politiques, qui doivent agir de manière forte et cohérente à tous les niveaux de pouvoir, en ce compris au niveau européen. Soyez assurés que ce sera le cas de notre mouvement. Demain, nous aurons un front syndical agricole commun. J'ai bon espoir que, sur cette question, nous aurons, dans le futur et dès aujourd'hui, un front commun politique pour parvenir à infléchir la position européenne.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Nous serons tous d'accord autour de table pour dire que l'on ne pourra jamais vous reprocher d'être présente auprès des agriculteurs ; vous connaissez très bien le terrain. La preuve, c'est que nous avons eu beaucoup de retours lors de la manifestation du 18 décembre sur votre présence auprès des agriculteurs. Vous les avez accompagnés, vous les avez écoutés et vous défendez leur position tous les jours, ce qui n'est pas facile, comme cela a été exprimé par mes deux collègues précédemment.

Aujourd'hui, il est essentiel que la Belgique continue à défendre une PAC forte et correctement financée. Ce qu'attendent les agriculteurs, c'est une PAC à deux piliers et réellement simplifiée.

Je vous remercie pour tout le travail au quotidien.

(M. Fontaine, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le report de la ratification de l'accord entre l'Union européenne et le MERCOSUR »

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le report de la signature du traité avec le MERCOSUR »

Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le report annoncé du traité MERCOSUR »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Huberty, sur « le report de la ratification de l'accord entre l'Union européenne et le MERCOSUR » ;
- Mme Bernard, sur « le report de la signature du traité avec le MERCOSUR » ;
- Mme Durenne, sur « le report annoncé du traité MERCOSUR ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 18 décembre, la présidente de la Commission européenne a annoncé le report à janvier de la signature de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le MERCOSUR. Ce report est la conséquence à la fois de l'importante opposition du monde agricole qui se manifestait ce même 18 décembre dans les rues de Bruxelles, mais également des réticences exprimées par la France et l'Italie. Suite à cette annonce, le 12 janvier est désormais annoncée comme la nouvelle date de ratification de l'accord commercial.

Pouvez-vous faire le point sur celui-ci ? Pouvez-vous nous apporter les éléments à votre connaissance ? Un nouveau report est-il envisageable ?

De nouvelles avancées sur les garanties de standards environnementaux et sociaux exigés par les producteurs wallons, plus largement européens, sont-elles négociées ?

Dans le cadre du dialogue intrabelge, avez-vous pu encore sensibiliser les autorités du nord du pays qui empêchent la Belgique de s'opposer à cet accord sur les impacts de celui-ci sur l'ensemble de notre secteur agricole, et ce, afin que leur position évolue ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, on en a parlé lors de la question précédente, juste avant les fêtes de Noël, le 18 décembre, on a vu à Bruxelles et Liège plus de 500 tracteurs, plus de 8 000 agriculteurs européens qui ont manifesté contre l'accord entre l'Union européenne et le MERCOSUR. Ils considèrent cet accord comme une menace directe pour leur avenir. Ils dénoncent un accord qui ouvrirait largement le marché européen à des produits agricoles importés à bas prix – ce n'est pas la première fois qu'on le dit –, issus de filières ne respectant ni les normes sociales, ni les exigences environnementales, ni les standards sanitaires imposés aux agriculteurs wallons.

Vous avez affirmé publiquement votre opposition à cet accord. On l'a vu aussi dans le Parlement ; on croyait retrouver la responsable de la FJA à la tribune du Parlement. En même temps, de nombreux acteurs du monde agricole constatent que, au niveau des actions politiques ou juridiques fortes qui permettent de bloquer l'avancée de cet accord, on reste un peu sur notre faim puisque la Commission européenne poursuit le processus de ratification. Elle a annoncé, après la manifestation – je pense que la manifestation a joué un rôle –, le report de la signature au mois de janvier, mais il semble que ce serait signé lundi au Paraguay.

Entre-temps, on a appris cette semaine des propositions d'Ursula von der Leyen, qui promettait de consacrer 45 milliards d'euros de la PAC pour essayer de corriger encore certaines choses, ce qui fait que l'Italie est peut-être en train de changer d'avis. On s'orienterait vers une signature en se posant aussi la

question du rôle du Parlement européen dans toute cette histoire.

Il reste encore plein de questions en suspens. Quelle est votre analyse de ce report de signatures ? Quelles démarches le Gouvernement wallon a-t-il entreprises et peut-il encore entreprendre pour empêcher cette ratification de l'accord, notamment au sein des mécanismes de concertation belges et européens ?

Vous étiez hier à une réunion européenne, qu'avez-vous défendu et qu'avez-vous obtenu comme réponse ? Quels sont les leviers disponibles dont vous disposez encore – y compris pour obtenir une opposition formelle de la Belgique – pour faire obstacle à cet accord ?

Enfin, quelles mesures de soutien le Gouvernement wallon prévoit-il pour les agriculteurs, si cet accord est signé, pour protéger les agriculteurs contre les effets potentiels de cette concurrence déloyale et pour garantir la viabilité des filières locales ?

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, comme mes collègues l'ont dit, le 18 décembre dernier, la présidente de la Commission européenne a juste cherché à gagner du temps au vu de l'ampleur de la contestation agricole contre le traité du MERCOSUR en annonçant un report en janvier pour la ratification de l'accord Union européenne-MERCOSUR.

La présidente de la Commission ne pouvait faire fi de la colère du monde agricole et de la position de la France et de l'Italie, mais j'ai déposé ma question avant qu'un article sorte dans *Le Monde* que j'ai pu lire tout à l'heure, où l'Italie maintenant serait « prête » à signer l'accord. Je modifie du coup un peu ma question, puisque j'avais mis « colère et position de la France et de l'Italie ».

Je dis qu'elle cherche à gagner du temps, car il ne faut pas être dupe, son objectif absolu reste de ratifier cet accord entre l'Union européenne et le MERCOSUR. Cependant, comme j'avais mis dans ma question, elle devra d'abord s'assurer du choix de la France et de l'Italie, qui sont deux pays essentiels – je mets l'Italie entre parenthèses – pour mener à bien cette ratification. Aujourd'hui, il reste la France, la Pologne, la Hongrie et l'Autriche. On connaît la position de la Belgique. Vous allez nous l'expliquer dans votre réponse.

Si elle souhaite rassurer ces différents pays, la présidente de la Commission doit venir avec de nouvelles propositions susceptibles de répondre aux inquiétudes des agriculteurs de ces différents pays. En y répondant, elle pourrait également apporter des éléments rassurants à d'autres pays également et, comme nous, la Wallonie.

Où en sommes-nous dans ces négociations ? La présidente a-t-elle effectivement proposé de nouvelles garanties pour la protection de nos agriculteurs face à cette concurrence déloyale annoncée ? Comment tente-t-elle d'embarquer la France dans la ratification de ce traité ? Des discussions ont-elles lieu sur de nouvelles garanties de standards environnementaux ? La position belge est-elle encore susceptible d'évoluer vers la position wallonne ?

J'aimerais que l'on fasse le point aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Monsieur les Députés, je partage pleinement les inquiétudes exprimées par les agriculteurs face à cet accord, et je les soutiens dans leurs actions, pour autant qu'elles se déroulent sans violence. De nouvelles actions sont prévues ce soir et demain. Les enjeux sont majeurs pour l'avenir de notre agriculture, pour la rentabilité de nos exploitations, pour la qualité de l'alimentation proposée aux citoyens européens et pour notre autonomie stratégique alimentaire.

Le 18 décembre dernier, j'ai été à la rencontre d'agriculteurs mobilisés afin de leur témoigner mon soutien et celui de l'ensemble du Gouvernement wallon. La position de la Wallonie est claire et constante : le Gouvernement wallon s'oppose à l'accord commercial avec les pays du MERCOSUR.

Il convient toutefois de rappeler que, dans plusieurs autres États membres, la position finale sur ce type d'accord est arrêtée au niveau des chefs d'État et de gouvernement. En Belgique, les Gouvernements fédéral et flamand maintiennent une position d'abstention. La Wallonie s'y oppose, ce qui conduit à une abstention belge dans son ensemble. Or, une abstention n'est pas prise en compte dans le calcul d'une majorité qualifiée. La position belge équivaut à un vote contre tacite. Le vote au Conseil, initialement envisagé le 15 décembre, a été reporté à ce vendredi 9 janvier. Plusieurs États membres restent hésitants. Chaque position demeure déterminante. La Commission a prévu la signature de l'accord le lundi 12 janvier.

Nous considérons qu'en l'état cet accord comporte des risques pour la rentabilité de notre agriculture, pour le respect de nos standards sanitaires, environnementaux et sociaux. La Wallonie a été l'une des premières à s'y opposer et a depuis été rejointe par d'autres États membres. Je reste en contact régulier avec plusieurs ministres européens de l'Agriculture qui expriment des réserves similaires, bien que ce dossier soit généralement directement tranché par les chefs d'État des États membres.

Les nouvelles propositions budgétaires présentées par la Commission européenne et le débat autour de

l'accord Union européenne-MERCOSUR sont étroitement liées, en ce qu'ils interrogent tous deux la capacité de l'Union européenne à garantir la sécurité alimentaire, la force de son agriculture et des conditions de concurrence équitables pour ses producteurs. En ce qui concerne plus spécifiquement le budget, j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir plus tôt au sein de cette Commission.

Faisant suite aux récentes manifestations du monde agricole, une réunion informelle extraordinaire des ministres de l'Agriculture s'est tenue hier, ce mercredi 7 janvier, à l'initiative de la présidente du Conseil et du commissaire à l'Agriculture. Le format retenu mérite d'être souligné, dès lors qu'il s'est déroulé en présence de trois commissaires compétents pour l'agriculture : le commissaire à l'Agriculture, le commissaire au Commerce et le commissaire à la Santé. J'ai pu discuter avec ces trois commissaires et porter notre position. Cette approche transversale inédite a permis d'aborder de façon plus cohérente les liens entre politique agricole, politique commerciale et exigences sanitaires.

Les États membres ont pu relayer leurs préoccupations quant à la situation du secteur agricole, dont notamment la nécessité d'avancer sur la réciprocité des normes. J'ai pu intervenir en disant toutes les préoccupations du secteur agricole, en répétant que l'accord du MERCOSUR met en danger trois secteurs : le secteur du sucre, de la viande bovine et de la volaille. J'ai aussi rappelé le manque de réciprocité des normes actuelles, nous avons des normes bien différentes au MERCOSUR et au sein de l'Union européenne.

Cette réunion, pas plus que les récentes annonces de la Commission européenne, ne modifie mon opposition ni celle du Gouvernement wallon, que j'ai encore répétée hier, au traité de libre-échange. Je tiens à vous assurer que le Gouvernement wallon demeurera pleinement mobilisé à agir pour les agriculteurs.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. On sent que la Commission veut forcer l'accord contre l'avis de nos agriculteurs. Vous l'avez souligné, on ne peut exiger d'eux de respecter le plus haut standard sans exiger la même chose du MERCOSUR. J'en profite pour réitérer tout notre soutien à nos agriculteurs et, plus largement, au monde agricole en ces temps difficiles.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'affirmer maintes fois en commission, il est nécessaire d'exiger des produits agricoles importés le respect des mêmes standards que ceux imposés à nos producteurs, à la fois sanitaires, environnementaux et sociaux. C'est uniquement à cette condition que nous pourrons préserver nos filières et garantir l'adhésion très importante du monde agricole à la transition que nous appelons de nos vœux.

Le dispositif budgétaire restreint de la PAC vient renforcer les inquiétudes légitimes du secteur agricole, et cela malgré la tentative de la présidente de la Commission de troquer – on peut l'appeler ainsi – la signature du traité contre un supplément d'enveloppe pour la PAC, dès 2028, d'un montant de 45 milliards d'euros. Toutefois, les agriculteurs ne sont pas dupes, ils savent qu'ils ont tout à perdre à laisser un marché de concurrence déloyale – appelons-le ainsi – prendre structurellement et durablement racine sur notre territoire. On sait aussi les problèmes qui entourent les contrôles et la traçabilité des produits issus du MERCOSUR.

Pour toutes ces raisons, vous l'avez dit et nous l'avons mentionné de manière unanime, la Wallonie doit continuer à défendre une position claire et exigeante aux côtés de nos agriculteurs. Ce sera bien entendu toujours un « non » au MERCOSUR en l'état.

M. le Président. – Vous remarquerez que j'ai été très large avec vous pour vous permettre de terminer. Je compte bien sur votre mansuétude lors des prochaines commissions.

(Rires)

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Effectivement, la colère des agriculteurs est toujours là, et vous la soutenez. Ce soir et demain, il va encore y avoir des tracteurs sur les routes. J'entends aussi que vous faites des efforts pour discuter avec les partenaires au niveau de l'Union européenne. C'est bien qu'il y ait une ouverture. Le fait que trois commissaires de différentes compétences se réunissent montre qu'il y a de la pression et qu'ils sentent qu'ils doivent essayer d'arriver quelque part.

En même temps, au niveau de la question des actions que vous allez entreprendre pour soutenir les agriculteurs par la suite, votre réponse est encore un petit peu floue. On reviendra vers vous.

Il est de plus en plus clair que ceux qui tirent les ficelles de cet accord de libre-échange, ce sont surtout les grandes entreprises de l'industrie automobile, de l'industrie chimique et de l'industrie agroalimentaire. Ces grandes entreprises mettent la pression tant sur les agriculteurs ici que dans les pays du MERCOSUR, qui sont aussi sous pression, qui voudraient avoir des revenus décents pour leur travail et qui ne demandent pas mieux que de produire sans pesticides. Pour répondre aux besoins de tous les agriculteurs, il faudra aussi réfléchir à des façons de contraindre ces grandes entreprises à réviser leurs façons de fonctionner et de faire du commerce.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je vous remercie pour votre mobilisation depuis des mois contre ce traité. La position du Gouvernement est très claire : c'est un non, la Wallonie ne peut accepter un accord qui fragiliserait son agriculture et ses agriculteurs.

Nous devons rester aux côtés de nos agriculteurs, parce qu'ils souhaitent vraiment des garanties concrètes. Vous le savez comme moi, une concurrence déloyale serait insupportable à vivre pour eux. D'ailleurs, on le verra encore demain avec la mobilisation de tous les agriculteurs.

Dans ma question, je parlais de « l'incertitude » de l'Italie. Je m'en réfère à cet article que j'ai lu tout à l'heure, qui disait que la Commission européenne a annoncé de nouvelles concessions au monde agricole, ce qui aurait permis de lever les réticences italiennes. Quelque chose m'avait frappé – je ne sais pas si la ministre y répondra aussi, on y reviendra plus tard –, dans l'article, il était mis que le traité doit être approuvé également par le Parlement européen et que, à ce niveau, il y aurait une majorité, s'il y en a une, qui serait très courte. Je dis aujourd'hui : gardons espoir, mobilisons-nous, restons aux côtés de nos agriculteurs parce que le Parlement pourrait aussi saisir la Cour de justice de l'Union européenne et peut-être interrompre ce processus d'adoption. Il faut toujours y croire, essayons et mobilisons-nous demain également avec nos agriculteurs.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact sur l'agriculture wallonne des mesures de la Communauté française concernant les cantines scolaires »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact sur l'agriculture wallonne des mesures de la Communauté française concernant les cantines scolaires ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, le 17 décembre dernier, la majorité MR-Engagés au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté le décret dit de la gratuité scolaire. Derrière ce nom qui semble très positif, se cache pourtant une réalité beaucoup plus inquiétante : on constate une réduction de 21,4 millions d'euros du budget destiné aux repas chauds gratuits dans les écoles maternelles et primaires.

Selon la Ligue des familles, ces coupes budgétaires se traduiront par une division par six du budget moyen par élève et même par 14 dans les écoles les plus défavorisées. Cela menace directement l'accès des enfants à une alimentation saine, équilibrée et de qualité.

Cette décision inquiète aussi fortement le monde agricole. Le syndicat FUGEA rappelle que ces financements étaient conditionnés à l'achat de produits issus de fermes engagées dans des pratiques durables, notamment l'agriculture biologique. Ces débouchés constituaient pour eux un soutien concret à la transition agroécologique et à des revenus agricoles plus stables. En réduisant drastiquement ces budgets, ce sont à la fois les enfants, les écoles, mais aussi les agriculteurs qui risquent de payer l'addition.

Quelle est votre analyse de ces réductions budgétaires pour les cantines scolaires, vu qu'elles vont avoir des conséquences directes pour les producteurs wallons engagés dans des pratiques durables ? Avez-vous pu évaluer l'impact de cette décision sur les débouchés agricoles locaux et bios en Wallonie ? Quelles initiatives comptez-vous prendre en tant que ministre de l'Agriculture, pour garantir que la restauration scolaire reste un levier de soutien à l'agriculture locale, à la transition agroécologique et à une alimentation saine, accessible à tous les enfants ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, la décision prise au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne relève pas de mon ressort, mais de la compétence des ministres concernés. Je n'ai pas encore pu évaluer les répercussions de cette mesure sur les agriculteurs, mais, comme vous le savez, j'ai travaillé avec mon collègue Yves Coppieters sur un plan d'action en faveur d'une alimentation saine et durable. Parmi les thèmes prioritaires de ce plan d'action figure la restauration collective. Je veillerai à ce que des actions soient prises pour continuer à soutenir les agriculteurs wallons qui approvisionnent des cantines de collectivité.

Un autre thème prioritaire de ce plan d'action est celui des circuits courts. À ce sujet, la Direction du développement durable du secrétariat général, en collaboration avec le Collège des producteurs, le SPW ARNE et l'APAQ-W, travaille sur le sujet, notamment avec l'intention d'intégrer des filières courtes dans les circuits de restauration collective.

En travaillant à ces deux niveaux, je tiens à veiller à ce que la restauration scolaire reste un levier de soutien à l'agriculture wallonne et à une alimentation locale accessible à tous les enfants.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos engagements que nous suivrons de près. En effet, les écoles, sans les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, devront trouver des ressources ailleurs pour financer les repas scolaires. Elles augmenteront peut-être les prix, ce qui va probablement décourager certains parents à continuer à y avoir recours. Il y aura un problème de financement à un moment donné. Nous suivrons l'application des plans en route et nous resterons attentifs au financement de ces différentes initiatives.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Dejardin, sur « les mécanismes de financement des travaux de reconstruction résiliente des berges » ;
- Mme Dejardin, sur « les moyens affectés à l'enquête sur la destruction des caillebotis dans les Hautes-Fagnes » ;
- Mme Tellier, sur « le suivi des actes de vandalisme dans la Fagne de Malchamps » ;
- Mme Tellier, sur « la prévention et la gestion des risques sanitaires en forêt » ;
- Mme Tellier, sur « les risques sanitaires liés à la chasse récréative » ;
- Mme Tellier, sur « le rapport annuel des prix du foncier agricole » ;
- Mme Tellier, sur « l'abandon d'un projet de hub logistique agroalimentaire » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de M. J.-P. Bastin à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi du dossier de dégradation de la nature dans la Fagne de Malchamps » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Je vous réitère mes meilleurs vœux pour cette année 2026.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 9 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
Mme Véronique Durenne, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. François Huberty, Président
M. Loïc Jacob, Les Engagés
M. Patrick Spies, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ARSIA	Association régionale de santé et d'identification animales (ASBL)
BRIOAA	Belgian Research Institute of Organic Agriculture and Agroecology (Institut belge de recherche en agriculture biologique et agroécologie)
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DNC	dermatose nodulaire contagieuse
EU	European Union (Union européenne)
FCO	fièvre catarrhale ovine
FiBL	Forschungsinstitut für biologischen Landbau (Institut de recherche de l'agriculture biologique)
FJA	Fédération des jeunes agriculteurs
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (France) (anciennement INRA)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
NGT	new genomic techniques (nouvelles techniques génomiques)
NTG	nouvelles techniques génomiques
OGM	organismes génétiquement modifiés
ONG	organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RTL	Radio Télé Luxembourg
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
UAP	Union ardennaise des pépiniéristes
UE	Union européenne
UNAB	Union nationale des agrobiologistes belges